

Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)



En vertu de la loi québécoise, les propriétaires de PME du Québec doivent désormais offrir un régime d'épargne-retraite à leurs employés. Comment savoir quel régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) convient à votre entreprise?

Voici **NEUF** QUESTIONS

qui vous aideront à faire un choix.



1

S'AGIT-IL D'UNE SOLUTION « CLÉS EN MAIN »?

Examinez les ressources que chaque administrateur consacrera à votre entreprise afin d'opter pour une solution « clés en main » qui englobe tous les aspects du régime, de l'adhésion à la production de relevés, en passant par la surveillance et la conformité.

2

LE RÉGIME EST-IL FACILE À METTRE EN PLACE ET À ADMINISTRER?

Les régimes complexes sur le plan administratif découragent la participation des employés et alourdissent la tâche du personnel administratif de l'entreprise. L'adhésion au RVER est automatique, ce qui simplifie les choses, mais les employés peuvent-ils accéder à leur compte en ligne? Le régime comprend-il une plateforme libre-service à l'intention des employeurs? Offre-t-on un soutien téléphonique? Les modifications apportées au régime peuvent-elles être transmises par voie électronique ou doivent-elles l'être au moyen de formulaires imprimés?

3

LE RVER PEUT-IL ÊTRE INTÉGRÉ À MON SYSTÈME DE PAIE?

Votre entreprise utilise probablement déjà des systèmes de gestion de la paie et de comptabilité. Comment le RVER s'intégrera-t-il à vos systèmes? Assurez-vous que le régime que vous envisagez autorise les prélèvements automatiques sur la paie et facilite le versement de cotisations patronales facultatives.

4

QUELS SONT LES FRAIS DE MISE EN PLACE ET D'ADMINISTRATION COURANTE DU RÉGIME?

Assurez-vous que vous comprenez parfaitement les frais que vous devrez payer à l'égard de votre régime. De plus, vérifiez quelles sont les modalités si vous deviez changer d'administrateur. Y a-t-il des coûts liés à un changement d'administrateur?

5

QUELS FRAIS MES EMPLOYÉS DEVRONT-ILS PAYER?

Des frais de gestion des placements modiques constituent l'un des principaux avantages du RVER. En effet, la mise en commun des cotisations permet d'offrir des frais de gestion des placements peu élevés. En sachant quels frais vos employés devront payer, vous éviterez les mauvaises surprises.

6

QUELLES OPTIONS DE PLACEMENT SONT OFFERTES?

Sachez quelles options de placement sont offertes dans le cadre du régime. Les RVER comprennent un fonds par défaut, c'est-à-dire un fonds « cycle de vie » dont la composition est fonction de l'âge du participant; celle-ci est modifiée à mesure que la date du départ à la retraite approche. Tous les administrateurs offrent ces fonds axés sur une date cible. Au fil du temps, ces fonds font l'objet d'un rééquilibrage automatique visant à réduire la proportion de placements risqués et la pondération en actions. De trois à cinq autres fonds complémentaires devraient aussi être offerts. Vérifiez que ces options de placement sont constituées d'instruments de base, comme un compte à taux d'intérêt élevé, un fonds d'obligations ainsi que des fonds donnant accès à des actions internationales et canadiennes.

7

LES COMMUNICATIONS DESTINÉES AUX PARTICIPANTS SONT-ELLES CLAIRES ET ACCESSIBLES EN LIGNE?

Assurez-vous que les relevés de placement sont détaillés, clairs et faciles à comprendre, et qu'ils renferment des commentaires sur le rendement des fonds afin que les participants soient bien informés à ce chapitre. Vérifiez que les participants ont accès à leurs relevés en ligne.

8

LES PARTICIPANTS ONT-ILS ACCÈS À DES OUTILS DE PLANIFICATION DE LA RETRAITE?

Voyez quels outils et ressources sont offerts à vos employés en matière de placement (par exemple, calculateurs en ligne, outils de planification financière, documentation sur les placements et relevés). Les employés seront d'autant plus en mesure d'atteindre leurs objectifs d'épargne-retraite qu'ils seront bien outillés.

9

ME SUIS-JE LAISSÉ SUFFISAMMENT DE TEMPS POUR PRENDRE UNE DÉCISION?

Dernier point à prendre en considération : si vous attendez à la dernière minute – c'est-à-dire peu avant la date limite – pour choisir votre RVER, vous pourriez être désavantagé. Faites vos devoirs sans plus tarder! En vous renseignant maintenant sur les divers fournisseurs et sur les caractéristiques de leur régime, vous éviterez la ruée de dernière minute et n'aurez pas à vous contenter d'un régime qui n'est pas à la hauteur de vos attentes.

**Pour vous renseigner sur le RVER de Manuvie, communiquez avec votre conseiller,
appelez l'équipe de soutien RVER au 1 855 723-7070 ou consultez le site rver.com.**



Les produits et services de Solutions Retraite collectives sont offerts par Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence. © La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2015 Tous droits réservés.

GP5750F 02/15